

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2019**

L'an deux mil dix neuf, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du quatre juin deux mil dix neuf, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : André CORZANI, Lionel GERARD, Lucien VIGO, Christine ZATTARIN, Jean-Jacques GOTTINI, Edouard KOZLOWSKI, Sylvie LUCCHESI-PALLI, Gérard KEFF, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Gérard MASSENET, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, René METZINGER, Alain-Marie SAVARD, Emmanuel BERGE, Pierre-André THIEBAULT

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : Françoise BERG par Lucien VIGO, Pascale FRANGIAMORE par Nadine OREILLARD, Anne-Marie SPATARO par Lionel GERARD, Liliane COGNARD par Christine ZATTARIN, Sébastien FURLAN par Edouard KOZLOWSKI, Antoine DIASIO par Alain-Marie SAVARD, Isabelle WOLFF par André CORZANI

ABSENTES : Audrey PONT, Rosa ROSSI, Anaïs GAYSSOT.

ABSENT EXCUSE : Jean-Louis CANO

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et informe l'assemblée que les nouvelles sont excellentes concernant Pascale Frangiamore qui a récemment été hospitalisée.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par M. Kozlowski.

Il soumet au vote les compte-rendus des dernières séances de conseil municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Il informe l'assemblée qu'une motion sur les retraites sera présentée en fin de séance.

Monsieur le Maire entre dans l'ordre du jour et donne la parole à M. Gérard pour les points financiers.

1- FINANCES

1.1- Budget principal ville : décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative qui lui est présentée. Si les sommes en question sont modestes, la section d'investissement prévoit l'acquisition de pistolets à impulsion électrique. Cette décision est issue de nombreux échanges avec le bureau municipal et le service de police municipale. Si le Maire confirme sa volonté de ne pas armer la police municipale, il faut toutefois lui garantir une sécurité optimale dans l'exercice de ses fonctions. Le service est satisfait de cette option intermédiaire.

1.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le virement de 240 € de l'article 511/6068 « autres matières et fournitures » à l'article 511/673 « titres annulés sur exercices antérieurs » en dépenses de fonctionnement.

1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1

A l'unanimité (M. Savard et son pouvoir n'ont pris part, ni au débat, ni au vote), le conseil municipal approuve le virement de 2 € de l'article 6068 « autres matières et fournitures » à l'article 658 « charges diverses de gestion courante » en dépenses de fonctionnement.

1.4- Subventions aux associations

La directrice générale des services donne lecture des subventions aux associations.

M. Keff donne lecture des subventions aux associations sportives.

M. Savard compte s'abstenir sur le vote de la subvention au Joeuf Homécourt Basket (J.H.B.). Il estime que le niveau de l'équipe séniors masculins en Nationale 2 est incompatible avec les moyens financiers de la ville. M. Savard rappelle que le club de football de Geugnon avait refusé, il y a une quarantaine d'années, une montée au niveau supérieur car la commune était incapable de l'accompagner financièrement. Il souhaite que le club réfléchisse à une descente au niveau inférieur.

Le Maire explique que le J.H.B. a vécu une saison remarquable aussi bien pour les séniors masculins, que féminins ou encore les jeunes. La formation au sein de l'école de basket est de qualité. Il rappelle que le J.H.B. a le plus petit budget de Nationale 2, pour autant l'équipe a réussi à aller titiller le haut du tableau, alors même que la subvention municipale n'a pas évolué. Il ne lui paraît évidemment pas envisageable de demander au club une régression. Enfin, il rappelle les efforts constants de cette association pour aller chercher de nouvelles recettes et de nouveaux sponsors.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la liste des subventions aux associations qui lui est soumise (à l'exception du Joeuf Homécourt Basket), après avis des commissions des sports et des finances préalablement saisies du dossier.

A l'unanimité moins 2 Abstentions (M. Savard et son pouvoir, M. Diasio), le conseil municipal approuve le versement de la subvention au J.H.B.

Les élus qui ont un intérêt au sein d'une ou plusieurs association(s) subventionnée(s) n'ont pris part, ni au vote, ni au débat.

M. Metzinger trouve dommage que M. Savard dénigre le J.H.B.

M. Keff ajoute que le club de Geugnon n'est pas monté en raison de la non-conformité de ses équipements et non pas pour des considérations financières.

Avant de passer au point suivant, le Maire rappelle que la vie associative locale est d'une richesse extraordinaire et cela s'est confirmé le week-end dernier à l'occasion de la fête de l'écrevisse et de la grenouille qui a connu un très vif succès, en terme d'organisation et de participation, aussi bien des associations que des visiteurs. Cette 19^{ème} édition (la première ayant eu lieu il y a 20 ans) était sans doute l'une des plus fréquentées. Il salue chaleureusement l'implication et l'enthousiasme des associations. Lorsque la Municipalité permet à une association de tenir un stand lors d'une manifestation municipale, c'est bien une aide supplémentaire de la part de la Municipalité, qui s'ajoute aux subventions votées par le conseil municipal.

Il rappelle encore que de nombreuses associations locales sont « logées » par la ville et sont soutenues tout au long de l'année de diverses manières.

Il informe l'assemblée que les manifestations Cavazik Park et Culture Sport sont programmées respectivement les 29 & 30 juin 2019 prochains.

1.5- Convention d'attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Joeuf et du C.C.A.S.

Compte tenu du fait que la subvention attribuée à l'association Comité des œuvres Sociales de la Ville de Joeuf et du C.C.A.S. est supérieure à 23 000 €, il est proposé au conseil de signer une convention avec ladite association fixant le montant de la subvention 2019 à hauteur de 30 532 €.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Gérard et son pouvoir ne participent ni au débat, ni au vote).

1.6- Avenant n° 17 à la convention avec la M.J.C. (PJ)

Après avoir rappelé que, par convention du 15 mars 2004, la Ville règle ses rapports avec la M.J.C. et notamment, en son article 17, l'octroi d'une participation financière, Monsieur le Premier Adjoint indique que celle-ci doit être fixée annuellement par avenant à la convention.

Il propose donc, conformément à la délibération de ce jour fixant le montant des subventions communales, de signer un 17^{ème} avenant à la convention fixant la subvention 2019 à hauteur de 79 023 € se décomposant comme suit :

- 59 023 € au titre du salaire du directeur et du comptable dans les conditions prévues à l'article 17 de la convention d'origine,
- 20 000 € au titre des frais de fonctionnement de l'association.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Savard et son pouvoir ne participent ni au débat, ni au vote).

1.7- Convention d'attribution de subvention à l'association Joeuf Homécourt Basket

Compte tenu du fait que la subvention attribuée à l'association Joeuf Homécourt Basket est supérieure à 23 000 €, il est proposé au conseil de signer une convention avec ladite association fixant le montant de la subvention 2019 à hauteur de 32 450 €.

Proposition acceptée à l'unanimité moins 2 Abstentions (M. Savard et son pouvoir, M. Diasio) (Mme Baggio ne prend part ni au débat, ni au vote).

1.8- Convention avec le syndicat Orne-Aval

Monsieur le Maire indique que le projet de création d'une zone de loisirs sur l'ancien stade Sainte Anne a dû être déplacé, du fait de la présence d'un bac de rétention des pluies de 5000 m³, générant des nuisances olfactives portant atteinte à l'usage de cette partie du terrain et obligeant la commune à reculer le site de loisirs. Le coût d'un système de désodorisation étant prohibitif, le syndicat propose de dédommager la commune en lui versant une somme de 65 000 € pour solde de tout compte. A cet effet, le conseil municipal est amené à autoriser la signature d'une convention avec le syndicat.

M. Savard est embêté car il ne connaît pas la nature des produits dégagés lors des effluves nauséabonds. Par ailleurs, il craint qu'une entreprise puisse se servir de ce précédent pour venir s'installer, polluer, produire des nuisances et ensuite proposer une transaction. Il ne remet pas en doute la bonne volonté du syndicat Orne-Aval mais il n'accepte pas la situation. Monsieur le Maire reproche à M. Savard de laisser des blancs dans ses propos. Il n'est pas question ici d'entreprise mais bien d'un bassin d'orage, installé au seul endroit où il pouvait être conçu (en aval de la ville). Etablir un parallèle entre bassin d'orage et une entreprise est loin de la réalité. Il rappelle que le syndicat assure la réalisation d'analyses constantes et précise que les travaux qui auraient pu éventuellement être effectués par le syndicat n'auraient donné aucune garantie. Tout cela mis bout à bout, la signature de cette convention est une proposition honnête.

M. Thiébault relève que l'avis des habitants n'a pas été sollicité, alors que ce sont les seuls concernés par des nuisances éventuelles. Par ailleurs, il demande sur quoi s'appuie la proposition de 65 000 €. Enfin, dans le passé, le conseil municipal a poussé des cris d'orfraie au sujet de CEDILOR et là, il se dit surpris de ne pas entendre la commission développement durable en parler. Il trouve cette affaire scandaleuse ; les habitations vont encore perdre de la valeur et les habitants ne pourront pas porter plainte.

Monsieur le Maire trouve ses propos aberrants et est fatigué par ses élucubrations. En dehors des poissons et grenouilles éventuellement présents à cet endroit, il n'y a pas d'habitation à proximité, mais sans doute l'ignorait-il. Autre aberration : comparer CEDILOR, usine de traitement de produits chimiques dangereux, à un bassin d'orage, bac de rétention des pluies. Le bassin d'orage qui rend service aux Joviciens, protège l'Orne et la défend doit être comparé à une usine de traitement de produits chimiques ? Les arguments de M. Thiébault sont infondés et ne visent pas à défendre les intérêts de la ville ; ils ne visent qu'un seul objectif, faire peur au Jovicien.

M. Gottini est heureux de savoir, qu'au travers de cette question, M. Thiébault s'intéresse aux travaux de la commission de développement durable car, en l'occurrence, ce dernier ne répond pas aux invitations. Alors « Quand on a rien à dire... on se tait ».

Proposition acceptée par 20 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. Savard, Diasio et Thiébault) (M. Gérard et son pouvoir n'ont pris part ni au débat, ni au vote).

2- PERSONNEL

2.1- Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le CNFPT, délégation de Lorraine, ayant pour objet de définir un partenariat de formation pour les agents de la collectivité.

Ce partenariat est conclu pour une durée d'un an et concerne 3 thématiques de formation :

- Signalisation temporaire de chantier,
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Evacuation des locaux et manipulation des extincteurs.

Les formations proposées par le CNFPT sont prises en charge financièrement sur les cotisations patronales versées par la ville.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3- URBANISME

3.1- Signature de l'avenant n°2 à la convention foncière FC04C02 – EUROPIPE

Monsieur Vigo, adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'en date du 24/06/2008, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité la signature de la convention foncière du site EUROPIPE, valable 10 ans.

Cette convention arrivant à son terme, il convient de signer un avenant afin de prolonger le délai, portant la date d'acquisition, au plus tard le 30/06/2029.

La convention annexée à la présente délibération définit la modification de l'article 2 de la convention initiale en date du 04/08/2008.

Ce point a reçu un avis favorable à la commission urbanisme du 04/06/2019.

Proposition acceptée par 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

4- COOPERATION INTERCOMMUNALE

4.1- Adhésion d'une commune au syndicat Fourrière du Jolibois

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune d'HAUCONCOURT (57) au SMIVU Fourrière du Jolibois, après accord du comité syndical en date du 28 mars 2019.

4.3- Installation par le syndicat mixte des transports du bassin de Briey d'une borne de charge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire indique que le Syndicat mixte des transports du bassin de Briey (ST2B) a proposé à la commune d'installer gratuitement une borne de charge pour véhicules électriques sur le domaine public communal. Cette borne sera dotée de deux prises de charge rapide (22 kVa).

La borne sera installée à l'endroit suivant : Place de l'hôtel de ville, devant la mairie.

Le premier emplacement sera accessible à tous. La borne étant connectée et disposant d'un détecteur de présence et de charge, les usagers potentiels préalablement abonnés (protocole interopérable Gireve) pourront repérer à distance la disponibilité de la prise.

Le second emplacement sera réservé à une voiture électrique de service en autopartage mise à disposition par le ST2B, et mutualisée entre différents employeurs de la commune.

Le ST2B installe au total 5 bornes de charge sur son territoire, à Val de Briey, Joeuf, Jarny, Piennes et Audun-le-Roman.

La mise en place de ces équipements, situés sur le domaine public des communes concernées, nécessite la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.

Le conseil municipal est amené à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit établie avec le syndicat mixte des transports du bassin de Briey pour l'installation d'une borne de charge électrique, ainsi que tout document y afférent.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4.2- Information : Composition du futur conseil communautaire

Monsieur le maire donne les explications nécessaires à la parfaite information des conseillers concernant la composition du futur conseil communautaire après les élections municipales et intercommunales de 2020.

Il y avait 2 solutions : celle qui relève du droit commun et qui fixe à 73 le nombre de conseillers communautaires (cas actuel) et celle qui relève d'un accord local qui aurait porté à 67 le nombre de conseillers communautaires. Cette 2^{ème} option aurait conduit Joeuf à perdre de sa représentativité, ce qui n'était pas acceptable sur le principe. Même si les sous-représentation et sur-représentation sont une composante logique au sein de l'organe délibérant, il n'était pas question de les accentuer. Le Maire a donc opté pour la 1^{ère} solution, option suivie unanimement par le bureau communautaire.

5- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

5.1- Rapport annuel sur l'exécution du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du cinéma CASINO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la gestion et l'exploitation du cinéma CASINO a été déléguée jusqu'au 31 décembre 2019 à la MJC. Cette dernière, en tant que délégataire a transmis son rapport annuel de délégation de service public, dont le conseil municipal est invité à prendre acte.

Le Maire rappelle les travaux de ravalement de façade prévus cette année et confirme que cette salle n'a pas à rougir d'une comparaison avec les grandes salles.

6- INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La presse a récemment fait état de pêcheurs à l'aimant qui ont sorti des grenades, datant de la dernière guerre, de l'Orne. Les services de police ont été mobilisés à chaque fois et il n'est pas impossible qu'il y ait encore un danger réel à cet endroit. Aussi, un arrêté municipal a été pris pour interdire la pêche à l'aimant 50m en amont et 50m en aval du « pont de l'Usine ». D'ailleurs, le Sous-Préfet semble dire que ce type de pêche est purement et simplement interdit au niveau national, des éléments doivent être transmis à la ville sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, des investigations seront poursuivies sur cette zone.
- Mme Audrey Pont a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal délégué. Il la remercie pour sa confiance et informe l'assemblée qu'il a nommé Mme Nadine Oreillard à ces mêmes fonctions.

Motion de soutien à la population retraitée

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion suivante :

« La situation des retraités, comme celle de nombreux français parmi les plus modestes, est particulièrement préoccupante. Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont, en effet, engagé une série de réformes favorisant la paupérisation des plus fragiles d'entre eux.

Ainsi, depuis 2013, les pouvoirs publics n'ont procédé à aucune revalorisation réelle des pensions. Par ailleurs, en 2017, le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale (CERC) évaluait à 0,9 % par an la baisse du pouvoir d'achat des retraités. Ce mouvement s'est accéléré dès janvier 2018, attendu que les pensions nettes de plus de 10 millions de retraités ont diminué de 1,83 % en raison d'une hausse de 1,7 % du prélèvement de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) sur le montant brut. L'impact a été immédiat, notamment en raison de l'inflation, puisqu'il se traduit par 4 points de moins de pouvoir d'achat en 2018 et les années suivantes.

En réponse aux revendications de la population retraitée, le gouvernement et la majorité parlementaire n'ont accordé une revalorisation des pensions 2019 du montant de l'inflation que pour les plus basses d'entre elles, maintenant ainsi une perte de pouvoir d'achat pour tous les retraités. Ils ont également décidé d'une augmentation de l'ensemble des pensions de 0,3 % en 2019 et en 2020 alors que la hausse des prix est estimée à plus de 1,5 % sur cette même période, et ce sans compter l'explosion récente, de près de 6 %, du tarif de l'électricité.

En parallèle, les seniors sont confrontés à des tarifs de mutuelles complémentaires de plus en plus écrasants. Cette réduction des droits sociaux n'a d'autre objectif que d'élargir la voie de la spéculation des fonds de pension. Et ceux qui, parmi eux, vivent en HLM ne bénéficieront que d'une hausse de 0,3 % de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) en 2019 et en 2020. Autrement dit, ils devront consacrer davantage de dépenses pour le loyer à partir de pensions désindexées de la hausse des prix. Pourtant, dans le même temps, on sait que la fraude patronale aux cotisations sociales fait perdre à l'état 20 à 25 milliards d'euros chaque année.

Ces mesures dévastatrices reflètent une stratégie politique toujours plus libérale, ainsi qu'un mépris des classes dirigeantes envers la population retraitée. Ce sont donc 95 % des retraités qui devraient perdre de l'argent, en 2019, du fait de ces mesures budgétaires, selon une étude récente de l'Institut des Politiques Publiques. Cette dépossession financière ne sert qu'à compenser la suppression de la cotisation chômage et de la cotisation maladie des actifs, sans que rien n'en coûte aux employeurs. Les patrons des grandes entreprises bénéficient pourtant déjà d'importants avantages fiscaux, comme la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et la transformation du CICE en baisse permanente de charges salariales.

Considérant l'ensemble de ces faits ;

Considérant que ces questions nous concernent toutes et tous, et qu'il est fondamental qu'une forme de solidarité intergénérationnelle puisse jouer à plein ;

Considérant que la population retraitée, avant d'être un coût, représente surtout l'un des moteurs du développement social, économique, politique, associatif et humain de nos territoires ;

Considérant que la réindexation des pensions sur l'inflation et leur revalorisation sur le niveau des salaires doivent concerner l'ensemble des retraités, sous peine de créer une division, voire une opposition inacceptable, entre ceux touchant un très bas niveau de pension et les autres ;

Considérant que le projet de réforme du système de retraite par points, voulu par le gouvernement et actuellement en réflexion, renforce encore la logique de précarisation financière des populations retraitées en retardant l'âge du départ à la retraite avec un taux

plein, et surtout en subordonnant le niveau du point aux décisions futures des gouvernements à venir ;

La Ville de Joeuf dénonce la situation réservée à la population retraitée et, en particulier, la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans et la hausse du montant de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour des millions de retraités ;

La Ville de Joeuf apporte son soutien aux mouvements et aux actions portés par les 9 organisations et associations de retraités (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires, LSR) et refuse, avec elles, qu'on transforme ainsi des millions de retraités en variable d'ajustement du budget de la nation ;

La ville de Joeuf demande à ce que soit respecté le principe d'une solidarité intergénérationnelle et de la retraite par répartition, à partir des cotisations payées annuellement durant la vie professionnelle, et qui garantit le droit à une pension ainsi qu'à une revalorisation périodique permettant aux retraités de vivre dignement. »

M. Savard craint que le conseil municipal, eu égard à la situation actuelle, soit amené à multiplier ce genre de motion. Si, seules quelques villes le font, cela n'aura que peu d'effet et cela relèvera de la symbolique ; au contraire, si on réussit à fédérer un grand nombre de communes, cela aura de l'effet.

Monsieur le Maire explique que les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on ne mène pas. Il qualifie souvent Joeuf de belle et rebelle, précisément rebelle à toutes les injustices. Il est bien, il est fort que notre ville s'exprime à chaque fois qu'elle en ressent la nécessité, d'autant quand elle a été sollicitée par les organisations syndicales précitées et qu'un nombre non négligeable de villes vont délibérer dans le même sens.

Evidemment, ce n'est pas cela qui va être déterminant mais bien la capacité mobilisatrice des personnes concernées et au-delà, de la population dans son ensemble. On voit de nombreux mouvements sociaux depuis quelque temps et notamment dans les hôpitaux : cela est parti des urgences et le mouvement est en train de s'élargir aux services où un malaise profond s'installe.

Le Premier Ministre a annoncé qu'on ne fermerait plus rien (hôpitaux, écoles, ...), mais peut-être en a-t-il déjà trop fermé.

En réalité, sans fermer d'établissement, on ferme des services en réduisant les moyens humains à un point où cela en devient problématique. C'est le cas dans tous les établissements de santé du secteur.

Le malaise social se répand et est profond et la mise en réseau de toutes ces colères est intéressante à condition qu'elle ne s'exprime pas, au plan politique, de la pire des manières.

6.1- Décisions prises par délégation

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

| | | | | |
|------------|------|----------|--------------|--|
| 12/03/2019 | 7.10 | Finances | 2019-DEC-047 | Requalification de la rue Foch : demande de subvention auprès du conseil départemental |
|------------|------|----------|--------------|--|

| | | | | |
|------------|------|-----------------|--------------|--|
| 14/03/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-048 | Renouvellement concession PIERNOT N 0 T 51 |
| 14/03/2019 | 7.10 | Marchés publics | 2019-DEC-049 | Signature du marché de travaux de mise aux normes accessibilité dans différents bâtiments communaux - lot n° 4 (huisseries) avec la société MENARD |
| 14/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-050 | Espace Marie Curie : avenant n°2 au bail professionnel avec Madame FERRARI Mélanie, orthophoniste |
| 14/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-051 | Espace Marie Curie : avenant n°1 au bail professionnel avec Monsieur PARNISARI Régis, kinésithérapeute |
| 14/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-052 | Espace Marie Curie : avenant n°2 au bail professionnel avec Monsieur REMY Georges, médecin généraliste |
| 14/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-053 | Espace Marie Curie : avenant n°2 au bail professionnel avec Monsieur THOMAS Pierre, médecin généraliste |
| 14/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-054 | Espace Marie Curie : avenant n°2 au bail professionnel avec Madame THOMAS Cristelle, orthoptiste |
| 15/03/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-055 | Renouvellement concession CIESIELSKI N 21 06 |
| 15/03/2019 | 6,1 | Elections | 2019-DEC-056 | Emplacement panneaux électoraux |
| 18/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-057 | Maison médicale : avenant n°3 au bail professionnel avec la Mutuelle de France Réseau Santé |
| 19/03/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-058 | Renouvellement concession LIEBGOTT OU 02 04 |
| 19/03/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-059 | Souscription du contrat de maintenance de 3 terminaux de verbalisation électronique |
| 20/03/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-060 | Attribution caverne N°18 MATHIAS |
| 25/03/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-061 | Renouvellement concession DALLAPICCOLA N 30 10 |
| 25/03/2019 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-062 | Maison Corradini : avenant n°2 au bail professionnel avec Monsieur LUPORSI Jean-Dominique |
| 28/03/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-063 | Signature marché d'entretien d'espaces verts (lot n° 1) avec la société LORRAINE ATELIERS |
| 02/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-064 | Renouvellement concession MEYER OU 02 07 |
| 02/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-065 | Renouvellement concession AUBRY S 0 141 |
| 04/04/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-066 | Contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de l'école « les Capucines » |
| 05/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-067 | Renouvellement concession TOSTI S 0 094 |

| | | | | |
|------------|------|------------------|--------------|---|
| 05/04/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-068 | Signature marché d'entretien d'espaces verts (lot n° 2) avec la société THILL PAYSAGE |
| 10/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-069 | Renouvellement concession THIRY S 12 06 |
| 10/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-070 | Renouvellement concession ALIPPIO N 21 21 |
| 15/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-071 | Renouvellement concession SCHMITT S 10 16 |
| 16/04/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-072 | Renouvellement concession PERIN N 15 15 |
| 16/04/2018 | 3.3 | Patrimoine | 2019-DEC-073 | Maison Corradini : avenant n°2 au bail professionnel avec Madame EWERING Barbara |
| 16/04/2018 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-074 | Signature des marchés d'entretien des espaces communs de la maison médicale et de l'espace Marie Curie avec les sociétés S2G et ACM |
| 17/04/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-075 | Signature avenant n° 1 au marché de travaux de réfection du dépositaire - lot 3 avec EPR DECOR |
| 23/04/2019 | 7.10 | Finances | 2019-DEC-076 | Sécurisation des écoles dans le cadre de VIGIPIRATE : demande de subvention auprès de l'Etat |
| 23/04/2019 | 5.8 | Ester en justice | 2019-DEC-077 | Défense de la commune devant la Cour de Cassation suite au pourvoi formé par M. Suardi Didier contre M. Corzani André et Mme De Tomi Pascale : modification de la décision n°2018-DEC-023 |
| 06/05/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-078 | Renouvellement concession NORMAND N 2 08 |
| 07/05/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-079 | Signature du marché de travaux de mise aux normes accessibilité dans différents bâtiments communaux - lot n° 3 aménagement de sanitaires avec la société RENOV'GRAND EST |
| 09/05/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-080 | Renouvellement concession SZALEK OU 02 17 |
| 14/05/2019 | 7.10 | Cimetière | 2019-DEC-081 | Renouvellement concession VERCELLI N 30 07 |
| 15/05/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-082 | Avenant 3 au contrat d'assurance dommages aux biens avec GROUPAMA |
| 20/05/2019 | 7.3 | Finances | 2019-DEC-083 | Emprunt 500 000 € Caisse d'Epargne |
| 20/05/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-084 | Signature des marchés de fournitures pour l'aménagement d'une zone de loisirs au stade Sainte-Anne |
| 20/05/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-085 | Avenant 2 au contrat d'assurance flotte automobile avec GROUPAMA |
| 23/05/2019 | 1.1 | Marchés publics | 2019-DEC-086 | Convention d'assistance et de conseil juridique avec la SCP IOCHUM & GUISO |

| | | | | |
|------------|------|----------|--------------|--|
| 23/05/2019 | 7.10 | Finances | 2019-DEC-087 | Indemnité de sinistre concernant le vol du véhicule MIDLUM CF-594-WL |
| 23/05/2019 | 7.10 | Cimtière | 2019-DEC-088 | Renouvellement concession BALDAUF OU 02 05 |

6.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

| | | | |
|---------------------|-----------------------------------|------------|----------------|
| IA 054 280 19 B0019 | 19 RUE GARGAN | 04/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0020 | 47 RUE DE RAVENNE | 04/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0021 | 20 CITES BASSES | 04/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0022 | 16 RUE DE GENERAL LECLERC | 04/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0023 | 38 RUE DU GENERAL LECLERC | 05/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0024 | 135 RUE DE RAVENNE | 05/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0025 | 9 RUE SAINT CHARLES | 08/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0026 | 4/6 RUE DE FRANCHEPRE | 14/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0027 | 21BIS CITES HAUTES | 14/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0028 | 214 RUE DE GOPREZ | 14/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0029 | 27 CITE BASSES | 20/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0030 | 49 RUE SAINTE CAROLINE | 20/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0031 | 15 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE | 27/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0032 | 20 RUE DE FRANCHEPRE | 27/03/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0033 | 80 RUE SAINTE CONSUELO | 02/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0034 | QUARTIER MERMOZ | 02/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0035 | 99 RUE DE RAVENNE | 05/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0036 | 4 RUE DE LA GARE | 05/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0037 | 65 RUE SAINTE ALICE | 10/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0038 | 270 RUE DE GOPREZ | 10/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0039 | 13 RUE DU GENERAL MANGIN | 16/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0040 | 146 RUE DE FRANCHEPRE | 16/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0041 | 26 RUE DE L'HOTEL DE VILLE | 26/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0042 | 3BIS-3TER RUE DE L'HOTEL DE VILLE | 29/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0043 | 11 RUE DU GENERAL DE GAULLE | 29/04/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0044 | 148 RUE DE FRANCHEPRE | 13/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0045 | 2 RUE DE RAVENNE | 13/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0046 | 206 RUE DE RAVENNE | 15/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0047 | 151 RUE DE RAVENNE | 15/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0048 | 118 RUE DU COMMERCE | 15/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0049 | 9 RUE DU GENERAL MAUD'HUY | 17/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0050 | 20 RUE ANTHIME BOSMENT | 17/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0051 | 26 RUE EUGENE BASTIEN | 21/05/2019 | NON PREEMPTION |
| IA 054 280 19 B0052 | 14 RUE GARGAN | 21/05/2019 | NON PREEMPTION |